



## UNION DES JEUNES AVOCATS DE MARTINIQUE

### MOTION DE L'UNION DES JEUNES AVOCATS DE MARTINIQUE:

L'Union des Jeunes Avocats de Martinique le Mardi 13 Novembre 2018 :

Dans le cadre du débat sur le Projet de Loi Programmation 2018-2022 de Réforme pour la Justice devant se tenir à partir du 14 Novembre 2018 devant L'Assemblée Nationale:

REGRETTE l'absence de considération réelle des propositions concrètes faites jusque là par l'ensemble de la profession d'Avocat visant à améliorer ce projet de loi.

S'INSURGE contre ce projet principalement basé sur des considérations budgétaires, éloigné de la réalité judiciaire, pris au détriment des besoins réels du justiciable et de l'accès effectif de chacun à la Justice et au Droit.

DENONCE en ce sens :

- la dématérialisation de certaines procédures et contentieux, créant un éloignement entre le justiciable et son juge, aggravé par la fracture numérique, à plus forte raison dans les régions d'Outre-mer où elle est plus prononcée.
- la volonté de supprimer les Tribunaux d'Instance, juridiction de proximité à l'efficacité reconnue.
- la multiplication des dispositifs de résolutions des litiges sans avocat complexifiant pour le justiciable l'accès concret au Droit et à la Justice. (Révision de la pension alimentaire confiée aux Caisses d'allocations familiales- Recours à des opérateurs privés)
- la rationalisation à outrance de la justice pénale entraînant une régression des droits tant des auteurs présumés que des victimes, telle l'expérimentation du Tribunal Criminel Départemental amené à créer une hiérarchisation des crimes et à éloigner encore le peuple de l'œuvre de Justice normalement exercée à travers le Jury populaire.
- la fragilisation des garanties et des protections dues aux libertés fondamentales renforcée par des procédures échappant au contrôle de l'autorité judiciaire sur les actions des services de Police. (Extension des procédures forfaitaires sans débat contradictoire.)

APPELLE en conséquence l'ensemble des avocats du Barreau de la Martinique à soutenir fermement le mouvement national prévu le 15 Novembre 2018 contre ce projet de loi qui accroît encore davantage la dégradation d'un système judiciaire qui peine à recevoir les ressources nécessaires pour garantir à chaque citoyen une justice humaine et de qualité.

Pour l'UJAM  
Le Président  
Ludovic ROMAIN .